

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rapport du Projet Mapping concernant les violations les plus graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises entre mars 1993 et juin 2003 sur le territoire de la République démocratique du Congo, 2010

Dans ce rapport, dont les médias ont déjà largement diffusé le contenu de la version « non définitive », notre pays, le Rwanda, est injustement accusé du pire des crimes: le génocide. L'Association « *Communauté Rwandaise de France, CRF* » tient à vous faire part de son indignation en attirant l'attention sur les points suivants:

I. Une méthodologie pour le moins critiquable

La manière dont l'enquête a été menée est critiquable à bien des égards. D'une part, elle ne couvre que la période allant de 1993 à 2003. Comment expliquer qu'elle passe sous silence certaines des violations les plus graves des droits de l'homme commises depuis 2003 par les FDLR mais aussi par les Forces armées congolaises, les milices locales et ce, malgré la présence des forces Onusiennes. N'est-ce pas une façon de reléguer au second plan et de chercher à masquer l'échec patent de ces troupes ainsi que certains abus commis par des casques bleus ?

D'autre part, les pratiques les plus élémentaires en la matière, notamment une enquête impartiale, menée à charge et à décharge, sont bafouées. Ainsi, comment expliquer que l'Equipe du « mapping » n'ait pas jugé juste et nécessaire de se rendre au Rwanda, d'entendre les autorités rwandaises, les militaires qui ont fait la guerre en RDC, les populations Hutu qui sont rentrées avant, pendant et après l'offensive des forces rwandaises ainsi que celles qui continuent à rentrer au Rwanda aujourd'hui ?

II. L'absence de prise en compte du contexte de la période couverte par l'enquête

Le contexte dans lequel l'APR a dû intervenir en RDC n'est pas pris en compte, ce qui empêche la juste compréhension de l'enchaînement des événements et occulte les responsabilités premières et des militaires français de l'opération Turquoise et du HCR ou de la plupart des humanitaires, qui ont lourdement failli aux règles internationales de base: ils ont installé des milliers de réfugiés le long des frontières rwandaises, où ils étaient littéralement pris en otage par des dizaines de milliers de miliciens, par quelque 50.000 militaires des FAR solidement armés et par les responsables du régime défait toujours soutenus par certains de leurs anciens alliés.

Cette situation aberrante et explosive a maintes fois été dénoncée par les autorités rwandaises mais aussi par certaines ONG comme MSF, qui ont lancé de multiples appels pour que soient désarmés et éloignés des frontières les «camps des réfugiés». Faire l'impasse sur cette réalité historique, c'est présenter l'offensive de l'APR comme ayant pour objectif d'exterminer les réfugiés et pour le seul motif qu'ils sont Hutu. Cela est intellectuellement malhonnête, moralement inacceptable et relève de la falsification de l'Histoire.

III. « Génocide » : une qualification injuste et injustifiée

Pour les actes de violence imputés aux autres groupes, il question de «crimes de guerre». Par contre, il est affirmé que les forces de l'APR ont commis un génocide avec tous les ingrédients classiques de celui-ci. Y compris le fait qu'un faisceau d'éléments concordants conduisant à penser à «l'existence d'un plan génocidaire». Or, tout le monde sait que les autorités rwandaises ont multiplié des campagnes de rapatriement des populations hutu en mettant en œuvre tous les moyens dont disposait le pays et ce, au lendemain de la guerre et du génocide contre les Tutsi.

Une telle désinvolture dans l'emploi d'un concept chargé de sens et d'Histoire est trop injuste et le parallèle «forcé» avec le génocide des Tutsi non seulement injustifié mais surtout injurieux pour la mémoire de victimes. En effet, ce parallèle nourrit la thèse du «double génocide», une autre façon de nier ses responsabilités dans le génocide ou celles de complice («actif» ou «passif») du génocide.

La CRF regrette que cette enquête n'ait pas été menée avec toute la rigueur que la gravité des crimes commandait. Et pour que la lumière sur toutes les violations des droits de l'homme commises en RDC jusqu'à aujourd'hui soit faite, la CRF souhaiterait que la Communauté internationale assume d'abord clairement sa part de responsabilité.

Pour terminer, la CRF formule le vœu que l'Organisation des Nations unies _ référence morale s'il en est _ ne soit plus instrumentalisée dans des rapports menés à la légère comme celui-ci.

A Paris, le 30 Septembre 2010